



U.C.S.A.cgt

Accord Égalité Hommes/Femmes : Pourquoi nous sommes fières et fiers d'avoir signé

- ▶ Création d'un temps partiel sur les congés scolaires,
- ▶ Rapprochement familial de droit pour les couples FTV, avec semaine sur 4 jours de droit en attente d'un poste,
- ▶ Création d'un capital temps de 8 jours rémunéré pour maternité ou adoption ouvert à l'autre conjoint,
- ▶ Rémunération d'un capital temps de présence parentale de 60 jours pour un enfant malade,
- ▶ Rémunération d'un capital temps de solidarité familiale de 10 jours pour un parent malade,
- ▶ Prise en compte de la situation des parents isolés pour la planification des weekends travaillés et dans l'attribution des congés annuels,
- ▶ « Traçabilité » des candidatures et obligation d'avoir une candidature féminine dans chacune des offres avec argumentation des RH si manque de candidature féminine,
- ▶ Disparition du critère obligatoire de mobilité géographique pour une évolution professionnelle vers l'encadrement,
- ▶ Objectifs de féminisation à un tiers de l'encadrement journaliste, l'ensemble des antennes de FTV doit y contribuer,
- ▶ Transparence dans les « viviers d'encadrements » : état des lieux chez les journalistes et mise en place chez les PTA,
- ▶ Respect de la vie familiale avec des formations sur site pour les formations « en présentiel » à destination des administratives,
- ▶ Possibilité pour tous les temps partiels de cotiser à temps complet avec prise en charge par l'entreprise de la part patronale pour bénéficier d'une retraite à taux plein,

- ▶ Mise en place, pour la première fois, d'un critère de la part variable si les chefs de service ne respectent pas ces règles.
- ▶ Allongement du congé paternité rémunéré, et création dans les outre-mers.
- ▶ Suivi spécifique de l'harmonisation salariale entre les hommes et les femmes en 2014, grâce à la commission de suivi de l'accord, avec négociation d'une enveloppe spécifique lors des Négociations Annuelles Obligatoires. Obligation de prise en compte des inégalités salariales hommes/femmes dans les G et T.
- ▶ Prise en compte pour la première fois de l'image des femmes sur les antennes de FTV, avec un objectif de 30% d'expertes lors des émissions de débat, nouvelle orientation de lutte contre les stéréotypes de genre dans les programmes jeunesse.

Un an de négociation aura permis d'aboutir à un texte qui est l'un des plus impliquant jamais présenté à France Télévisions.

Un accord que les élues et élus de la CGT s'efforceront de faire respecter, parce que c'est leur rôle, leur devoir et leur passion. C'est ce qu'elles –ils- ont fait depuis toujours, et continueront de faire.

Ne pas signer l'accord aurait laissé le champ libre à la direction pour imposer un plan d'actions à minima. C'est la raison pour laquelle la CGT a décidé de signer cet accord triennal. Ses élues et élus feront respecter chacun des engagements qu'il contient.

Elles et ils se battront, parce qu'ils l'ont toujours fait, aux côtés des salariées et salariés de France Télévisions.

Paris, le 2 juin 2014